SYNDICAT SUD-RAIL LYON

Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMMAIRE DU RAPPORT

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	2
LE COMPTE DE RÉSULTAT	3
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	4
Présentation des comptes	5
Règles et Méthodes Comptables	
Changement de méthode de présentation	6
Tableau de détermination des ressources annuelles	6
Fait générateur retenu des cotisations	6
Contribution volontaire en nature	6

LE BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF		2024		2023	PASSIF	2024	2023
	Brut	۱mort/pro	Net	Net			
Actif immobilisé							
- Actif incorporel			0	0	- Fonds syndicaux sans droit reprise	196 207	192 326
- Actif corporel			0	0	- Réserves		
- Actif financier			0	0	- Report à nouveau		
					- Résultat de l'exercice	11 072	3 881
Total (I)	0	0	0	0			
					Total (I)	207 279	196 207
Actif circulant							
- Stocks			0	0	Provisions (II)	0	0
 Avances, acptes versés 			0	0			
- Créances clients			0	0	0 Dettes		
- Autres			0	0	0 - Emprunts et dettes assimilées		
					- Avances et acomptes reçus		
Valeurs mobilières placemer	nt		0	0	- Dettes fournisseurs, cpts rattachés		
Disponibilités	207 279	0	207 279	196 207			
Caisse			0	0	0 - Autres dettes		
- 4.1 (II)	222 222		207.072	400.00=			
Total (II)	207 279	0	207 279	196 207	Total (III)	0	0
					Produits constatés d'avance (IV)	0	0
Charges constatées d'avance	(III)		0	0			
TOTAL GENERAL (I+II+III)	207 279	0	207 279	196 207	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	207 279	196 207
·							

LE COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES	2024	2023	PRODUITS	2024	2023
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats			Cotisations	94 655	87 931
Variations de stocks achats			Subventions		
Achats d'approvisionnement	4 068	6 925	Autres produits	4 060	2 914
Variations de stocks			Transfert de charges		
Autres charges externes	38 481	38 673	Reprises des amortissements, provisions	5	
Impôts, taxes et versements assimile	és				
Salaires et traitements			Total (I)	98 715	90 845
Charges sociales					
Dotations aux amort. et aux prov.			Produits financiers (II)	2 215	1 363
Autres charges	47 309	32 283	33		
			Produits exceptionnels (III) 0		57 069
Total (I)	89 859	77 881			
			Total des produits (I+II+III)	100 930	149 276
Charges financières (II)					
Charges exceptionnelles (II)	0	67 514			
Total des charges (I+II+III)	89 859	145 395			
Solde créditeur : Excédent	11 072	3 881	Solde créditeur : Déficit		
TOTAL GENERAL	100 930	149 276	TOTAL GENERAL	100 930	149 276

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

			Informations			
Renseignements	Ordre de Présentation	Objet du renseignement	Produites	N/S	N/A	
lre al	1-2	- Modes et méthodes d'évaluation	х			
D'ordre général	3-4	- Changement de méthode	Х			
, O	5	- Informations complémentaires	Х			
t des u	6	- Mouvements de l'actif immobilisé			Х	
Concernant uniquement des rubriques du bilan actif	7-8	- Méthodes de calcul des amortissements et des provisions			х	
Sonc que Jbric bila	12	- Charges constatées d'avances			Х	
O in 5	10	- Produits à recevoir sur créances			Х	
nt nt ies ssif	13	- Produits constatés d'avance			Х	
Concernant uniquement des rubriques du bilan passif	11	- Charges à payer sur dettes			Х	
once iique iique iique oilar	15	- Suivi des fonds dédiés			Х	
on ng	16	- Variation des fonds associatifs			Х	
Concernant des rubriques du bilan Actif et Passif	9	- Echéances des créances et des dettes			х	
Š. S.	14	- Effectifs			Х	
ant nt de s de autre	18	- Etat des subventions			Х	
Concernant uniquement des rubriques de charges et autres	17	- Contribution volontaire en nature	x			

N/S – Non Significatif

N/A - Non applicable

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 207 279 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 100 930 € et dégageant un excédent de 11 072 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 99-01 et 99-03 du CRC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et au plan comptable général de ces dernières et CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et suivant la durée de vie prévue des biens.

Logiciels, licences et autres : 1 à 3 ans
 Installations générales et agencements : 5 à 10 ans
 Matériel de bureau & informatique : 1 à 5 ans
 Mobilier : 5 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'a été opéré au cours de l'exercice.

Tableau de détermination des ressources annuelles

Conformément au décret n°2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs et de leurs unions et des associations de salariés ou d'employeurs mentionnés à l'article L.2135-1 du code du travail.

Le détail des ressources est le suivant :

Ressources de l'année	2024
Cotisations reçues	94 655
- reversements de cotisations	44 731
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation	4 060
Produits financiers perçus	2 215
Total ressources	56 199

Fait générateur retenu des cotisations

Conformément au CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales et au regard des modalités de recouvrement des cotisations des adhérents, le syndicat a retenu comme fait générateur l'encaissement des cotisations reversées au cours de l'exercice N.

Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement du CRC n°2009-10 du 3 décembre 2009, le Syndicat a engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien qui se traduit par :

- Un local (y compris fluides) mis à disposition par la SNCF, conformément aux statuts des conventions collectives entre la SNCF et son personnel RH0001 article 11
- L'équivalent d'un temps plein détaché par la SNCF, conformément au RH 0090